

L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents moyens d'alerte :



La Sirène de Thermphos ou d'Arkema ou des Attignours : elle émet un son caractéristique de **3 séquences d'1 minute 41** séparées par un **intervalle de 5 secondes** en cas de déclenchement du PPI de Thermphos ou d'Arkema ou du PPI des Attignours ; elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi
Si vous entendez cette sirène, **confinez vous** et écoutez la radio **103.9** ou **105.3 FM**

Le Clocher : les cloches sonnent à la volée pendant 10 minutes en cas de **crue de l'Arc**
Gagnez les hauteurs de la commune en vous éloignant de l'Arc



L'Avertisseur de Brume : un **son continu** de corne de brume est diffusé
Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations orales qui vont vous être **immédiatement diffusées avec l'Ensemble Mobile d'Alerte** ou **par oral**

L'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) : un porte-voix fixé sur un véhicule circule en diffusant un message oral pour tous types de risques
Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées



La Radio et la Télévision : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le **103.9** ou **105.3 FM**

A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

Papiers personnels et médicaments (traitement quotidien), **vêtements de rechange et couvertures**

Barres énergétiques et eau, lampe de poche

Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.

Pensez à vos animaux domestiques

RECENSEMENTS

- **Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule**
Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'évènement majeur

! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

VENDEURS ET BAILLEURS DE BIENS IMMOBILIERS

La loi vous oblige à informer l'acquéreur ou le locataire de votre bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité. Pour plus de précisions sur vos obligations, contactez la Mairie.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la **Mairie de Les Chavannes en Maurienne**

Site Internet de la commune : **www.les-chavannes.com**

Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne : **www.maurienne.fr**

Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE LES CHAVANNES EN MAURIENNE

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 ou
105.3 FM

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en
occupent !



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

Inondations Arc



N'allez ni sur
les berges ni
sur les ponts



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité

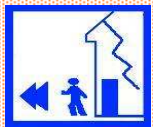


Gagnez
les hauteurs en
vous éloignant
de l'Arc

Mouvements de terrain



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés



Eloignez-vous
de la zone
dangereuse

Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur, abritez-
vous sous un
meuble solide



Evacuez les
locaux touchés.



Coupez le gaz
et l'électricité



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments

Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants

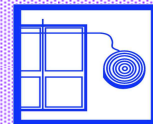


Rentrez chez vous
Fermez les
ouvertures
et les volets

Accidents Industriels ou Nucléaires



Enfermez-vous
rapidement dans
le bâtiment
le plus proche



Fermez et
cafeutez les
portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme,
ni étincelle

Accidents Matières Dangereuses



Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Ecoutez les
consignes des
autorités



Ne fumez pas
Ni flamme,
ni étincelle

Rupture de barrage



Gagnez les
hauteurs

NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence
européen **112**

Urgence Médicale
15

Sapeurs Pompiers
18

Gendarmerie
17

PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur

Mairie de Les Chavannes en Maurienne : 04 79 83 11 50